



Ma mère veut favoriser mon frere

Par **BIBI87**, le **03/05/2008** à **11:33**

bonjour;
mon pere est décédé en 1996, et ma mere aujourd'hui veut vendre la maison à mon frere à un prix plus que dérisoire. La moitié sera pour ma mere, et l'autre à se partager entre nous 5 c'est-à-dire 3000 euros chacuns!!! De plus sans être passer chez un notaire, sans nous avoir demandé notre accord et sans payer de loyer à qui que se soit, mon frere vit et fait des travaux dans la maison. Mes parents étaient mariés, et, leur maison était "au dernier vivant". Avant que je signe quoi que se soit chez le notaire, je voudrais savoir si c'est légal que ma mere ne nous ai jamais demandé notre avis ni sur la vente, ni sur le prix de la vente.
Merci de me répondre. (La maison, je l'estime à un minimum de 44 000 euros!!)

Par **ly31**, le **03/05/2008** à **13:23**

Bonjour,
Vos parents s'étaient fait une donation au dernier des vivants et votre mamam occupe cette maison en tant usufruitière.
Cependant, elle ne peut absolument pas vendre ce bien sans l'accord de ses enfants
Je vous conseille de prendre rendez vous chez un Notaire qui pourra vous diriger
Je vous souhaite bon courage
ly31

Par **BIBI87**, le **04/05/2008** à **11:28**

Je vous remercie de votre conseil, cependant vous me dites que ma mere occupe la maison, mais cela n'est plus le cas depuis deux ans.
Et c'est pour cela que je me pose a question : est-ce normal que mon frere l'occupe avant d'être passer devant un notaire, sans verser de loyer? Merci de me répondre.

Par **ly31**, le **04/05/2008** à **11:59**

Re Bonjour,rnrnOui effectivement je me suis trompée, votre maman OCCUPAIT cette maison, qui est occupée, maintenant par votre frère !rnrnCe n'est absolument pas normal que votre frère se soit appropriée cette maison avant que la succession soit faite ! (sauf accord de votre part, ce qui n'est pas le cas !)